

Budget du Québec 2019-2020

Québec doit faire plus et mieux en matière de lutte contre la pauvreté

Québec, 21 mars 2019 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté déplore, à la lecture du Budget du Québec 2019-2020, que la lutte contre la pauvreté ne fasse pas partie des priorités du gouvernement Legault, alors que celui-ci nage dans les surplus budgétaires. Le groupe le plus pauvre de notre société, les personnes assistées sociales vivant seules, se voit encore laissé de côté par le gouvernement, alors qu’il y a urgence d’agir.

« Une personne seule sur quatre ne couvre pas ses besoins de base au Québec. Et que fait le gouvernement pour améliorer le revenu de ces personnes? Rien. C’est une situation à laquelle il faudra bien un jour s’attaquer », de s’indigner Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Au Québec, 73,2 % des prestataires du programme d’Aide sociale et 91,8 % des prestataires du programme de Solidarité sociale vivent seulEs.

« Le Collectif considère qu’un coup de barre est plus que nécessaire pour améliorer le revenu disponible des personnes les plus pauvres. Le ministre Girard peut bien dire que ‘notre société doit être à l’écoute de ceux qui ont besoin d’aide’, son budget montre qu’entre ce qu’il dit et ce qu’il fait, il y a un monde. », de poursuivre M. Petitclerc.

Le Collectif rappelle que les prestations d’Aide sociale à l’heure actuelle ne permettent de couvrir que 53,8 % des besoins de base, selon la Mesure du panier de consommation.

Dans son discours, le ministre des Finances, M. Éric Girard, a également affirmé que son premier budget réalise les engagements pris par sa formation politique lors de la dernière campagne électorale. Or, en matière de lutte contre la pauvreté, la tâche ne pouvait être difficile, la plateforme électorale de la Coalition avenir Québec ne comptait qu’une seule mesure, soit le retrait des pensions alimentaires du calcul de l’aide sociale et de l’aide aux études.

Le gouvernement a tenu sa promesse, mais en partie seulement. En effet, ce n’est pas le « retrait » des pensions alimentaires du calcul des revenus dans ces deux programmes que vient consacrer le budget, mais bien une bonification de l’exemption qui y était déjà accordée. Cette bonification fait passer le montant pouvant être exempté, par enfant, de 100 \$ à 350 \$ par mois pour les programmes d’assistance sociale et de 1200 \$ à 4200 \$ par année pour le programme d’aide financière aux études.

« Considérant la somme dérisoire qu’aurait représentée une telle mesure dans un budget qui se vante de remettre 3,1 milliards dans le portefeuille des QuébécoiSEs, le Collectif aurait souhaité voir l’exemption complète des montants de pension alimentaire », d’affirmer Serge Petitclerc.

Aussi bien pendant la campagne électorale que depuis son élection, la formation politique de François Legault s'est gardée de parler de lutte contre la pauvreté. Son premier budget n'est pas pour rompre avec cette regrettable habitude.

- 30 -

Renseignements :

Martin Michaud, responsable des communications : (418) 564-6038